

Mercredi 22 mai 2024

## **OBSÈQUES DE JEAN-CLAUDE GAUDIN: Restrictions de circulation et de stationnement**

*Dans le cadre des obsèques de Jean-Claude Gaudin, Maire honoraire de Marseille, célébrées ce jeudi à 15h00 en la Cathédrale Sainte-Marie-Majeure (La Major), des modifications de circulation et de stationnement ont été mises en place afin de permettre la bonne circulation du cortège.*

### **Stationnement interdit - Jeudi 23 mai de 8h à 18h**

*Le stationnement sera interdit (sauf véhicules de secours et dérogataires) dans les voies suivantes :*

ESPLANADE DE LA TOURETTE, côté pair, sur l'aire de dépose reprise d'autocars de tourisme et sur l'alvéole de stationnement réglementé au niveau de la rue THOME. Le stationnement reste autorisé côté impair.

AVENUE VAUDOYER, des deux côtés entre le rond-point VAUDOYER/TOURETTE et la place de la MAJOR.

AVENUE ROBERT SCHUMAN, des deux côtés entre la Place de la MAJOR et la Rue Antoine BECKER.

RUE FOUR DU CHAPITRE entre la place de la MAJOR et la rue de l'Évêché.

PLACE de la MAJOR en totalité.

RUE ERNEST ROUVIER, des deux côtés, sur trottoirs et chaussée entre le N°41 et le N°58.

### **Circulation interdite - Jeudi 23 mai de 12h à 18h**

*Entre 12h et 18h, la circulation sera interdite, le temps strictement nécessaire au passage du convoi funéraire et pour la sécurisation des personnes présentes autour du lieu de recueillement (sauf véhicules liés à l'organisation, secours et expressément autorisés) dans les voies suivantes:*

Esplanade de la TOURETTE entre le PARVIS SAINT LAURENT et l'Avenue VAUDOYER et dans ce sens.

Rue SAINT LAURENT entre la Rue SAINT THOMES et l' Esplanade de la TOURETTE et dans ce sens.

Rue SAINT THOMES entre la Rue des FERRATS et la Rue MIRADOU et dans ce sens.

Rue des FERRATS entre la Rue SAINT LAURENT et la Rue SAINT THOME et dans ce sens.

Rue SAINT-LAURENT entre le square PROTIS et l'Esplanade de la TOURETTE et dans ce sens.

Rue MIRADOU entre la Rue THOMES et l'ESPLANADE DE LA TOURETTE et dans ce sens sauf pour les véhicules en stationnement.

Rue MIRADOU : les véhicules sortant du stationnement auront l'obligation de tourner à gauche au débouché sur l'Esplanade de la TOURETTE.

Avenue VAUDOYER entre le Rond Point VAUDOYER I TOURETTE et la Place de la MAJOR.

Boulevard Jacques SAADE - Quai de la TOURETTE entre le Boulevard des DAMES et le Rond Point VAUDOYER / TOURETTE si nécessaire sauf pour les véhicules en stationnement;

Place de la MAJOR en totalité.

Rue FOUR du CHAPITRE : la circulation sera interdite entre la Rue de l'ÉVÊCHÉ et la Place de la MAJOR et dans ce sens. La circulation se fera entre la Place de la MAJOR et la Rue de l'ÉVÊCHÉ et dans ce sens.

Avenue ROBERT SCHUMAN entre la Place de la MAJOR et la Rue ANTOINE BECKER.

Rue de la CATHÉDRALE : les véhicules auront l'obligation de tourner à droite au débouché sur la Rue FOUR du CHAPITRE.

Avenue SAINT JEAN : les véhicules auront l'obligation de tourner à gauche au débouché sur le Quai du PORT si la circulation sur le BOULEVARD Jacques SAADE - Quai de la TOURETTE est neutralisée.

Rue des MARTEGALES : les véhicules auront l'obligation de tourner à gauche au débouché sur le Quai du PORT si la circulation sur le BOULEVARD Jacques SAADE - Quai de la TOURETTE est neutralisée.

## **Circulation dans les tunnels- Jeudi 23 mai de 12h à 18h**

*Entre 12h et 18h, la circulation sera interdite, le temps strictement nécessaire au passage du convoi funéraire et pour la sécurisation des personnes présentes autour du lieu de recueillement (sauf véhicules liés à l'organisation, secours et expressément autorisés) dans les voies suivantes:*

Bretelle de sortie JOLIETTE / Tunnel du VIEUX PORT Tube EST

Bretelle de sortie LE PANIER / Tunnel JOLIETTE / SAINT LAURENT